



## Cdd de remplacement d'une personne présente

Par **zouaoui**, le **19/05/2008** à **02:17**

Bonjour,

J'ai été embauché en cdd le 02/07/2007 pour une période de 3 mois puis un deuxième fois pour 6 mois pour le même motif c'est à dire un accroissement d'activité alors qu'en fait il n'y avait pas d'accroissement d'activité.

Au bout de ces deux cdd on me refait des cdd hebdomadaires prétextant l'absence de certains de mes collègues. Sauf que j'ai remplacé une personne qui était sur son lieu de travail.

Est ce légal au niveau du droit du travail.

Merci!